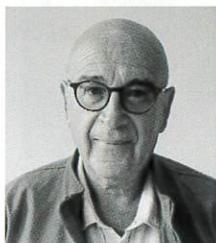




VOTRE, NOTRE GAZETTE



Chères Brizambourgeoises,
chers Brizambourgeois,

Voici venir la fin de cette année 2025 et au nom de toute l'Equipe Municipale, Elus et Agents, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et de nouvel An. Que 2026 vous apporte bonheur, santé, satisfaction et sérénité.

édito

Vous trouverez dans cette Gazette spéciale Fin d'Année, des annonces pour les prochaines manifestations associatives ou municipales.

Nous espérons vous retrouver le 23 janvier à la salle des fêtes, ce sera les voeux de la municipalité, moment de partage qui permet entre autre aux nouveaux habitants et nouvelles entreprises de rencontrer les élus, les associations et les Brizambourgeois. Nous clôturerons, comme à chaque fois, ce moment de convivialité par un verre de l'amitié.

Excellent fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Bien amicalement

Didier votre Maire

meilleurs voeux

2026

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

VENDREDI 23 JANVIER A 18H45,

votre Maire et vos Elus Municipaux
seront heureux de vous recevoir
dans la Salle Municipale pour

la Cérémonie des Vœux de la Commune.
Les Associations communales et la Bibliothèque
municipale y présenteront leurs activités et
leurs projets pour 2026.

Un vin d'honneur prolongera la Cérémonie.

Pour cette cérémonie nous invitons par courrier tous
les nouveaux habitants ou nouvelles entreprises
de la Commune... C'est une des raisons pour
laquelle il est important, lorsque l'on
s'installe sur la commune de se
faire connaître
en Mairie.... Merci



Les sapeurs-pompiers du centre de secours et d'incendie de Brizambourg-Bercloux

Ont le plaisir de vous inviter
à la **CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE**

Samedi 10 Janvier 2026 à 18h30

Au CIS Brizambourg

3 rue du Puits Chevalier 17770 BRIZAMBOURG

La cérémonie sera clôturée par un vin d'honneur



Organisation des services en fin d'année

- Interruption de la permanence France Service le **lundi 29 décembre**

- Fermeture de l'agence postale le **mercredi 24 décembre**

- Mairie ouverte aux horaires habituels



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le **6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. **Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat** sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.